

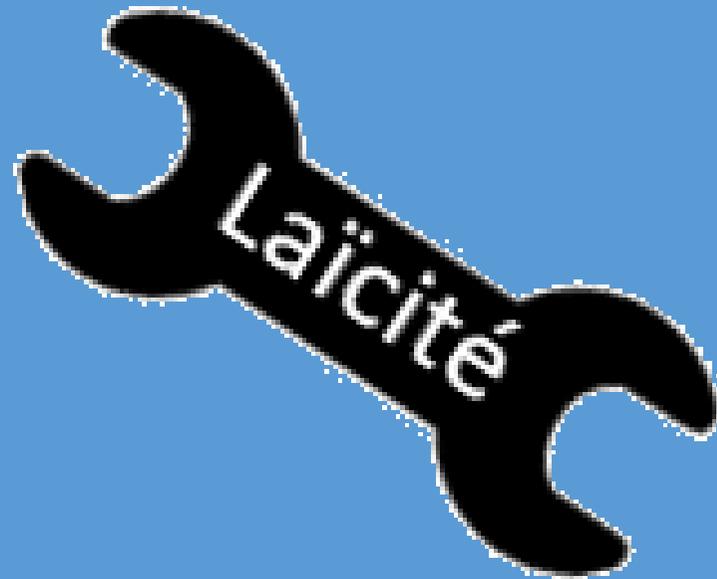
# La Laïcité en pratique



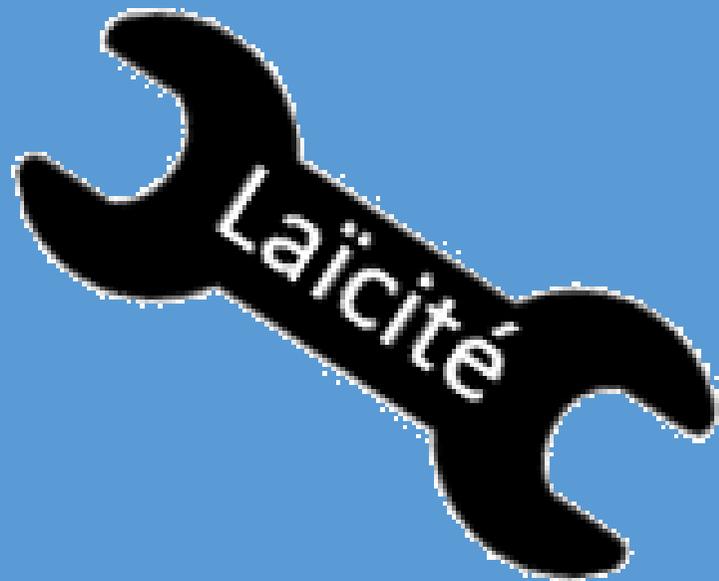
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un agent peut refuser de serrer la main d'un collègue ou d'un usager en raison de son sexe ?

---

Non, outre le fait que cela peut être une attitude contraire à la laïcité, c'est dans tous les cas un acte discriminatoire.



Est-ce qu'un agent peut envoyer un mail à ses collègues en indiquant que sa lecture de la Bible lui interdit de souhaiter la bonne année à ses collègues ?

---

Non.



Est-ce qu'un EHPAD peut demander à un prêtre de faire dans ses locaux une cérémonie à la mémoire des résidents morts à cause du COVID19 ?

---

Non, il ne peut pas participer activement ou faire une cérémonie mais en revanche il peut être présent dans le public.



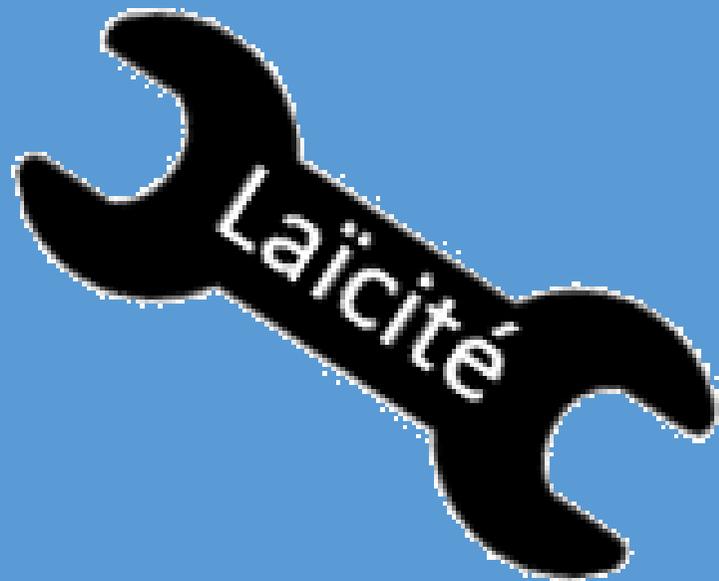
Est-ce qu'un maire peut refuser à une famille en deuil que leur membre décédé soit enterré dans un carré confessionnel (dans un regroupement par confession sous la forme d'une séparation matérielle du reste du cimetière) alors que le cimetière communal n'en n'a pas ?

---

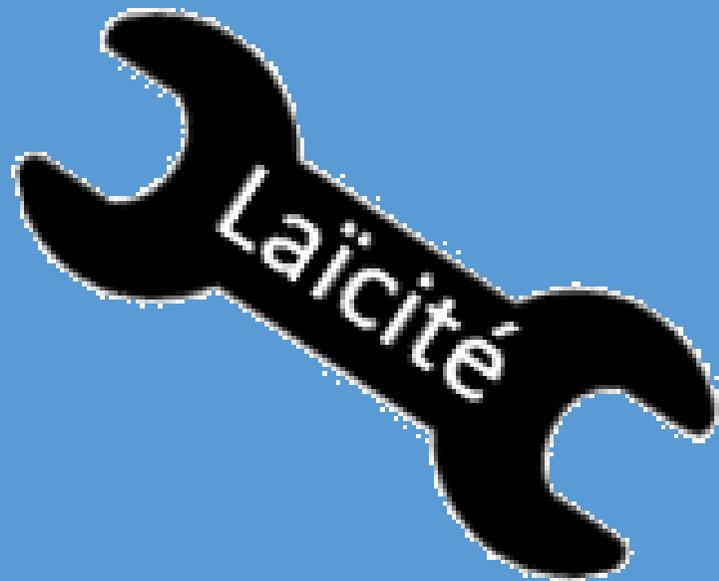
Oui car la loi du 14 novembre 1881 dite « loi sur la neutralité des cimetières » repris dans la loi de 1905 l'interdit. Ils sont seulement admis/toléré dans la pratique depuis les années 1990.

A noter : en Alsace- Moselle la loi le permet.

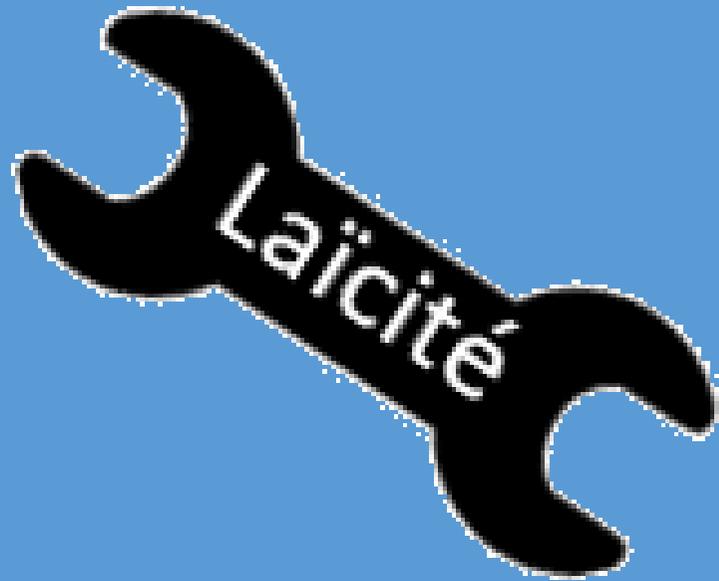
# La Laïcité en pratique



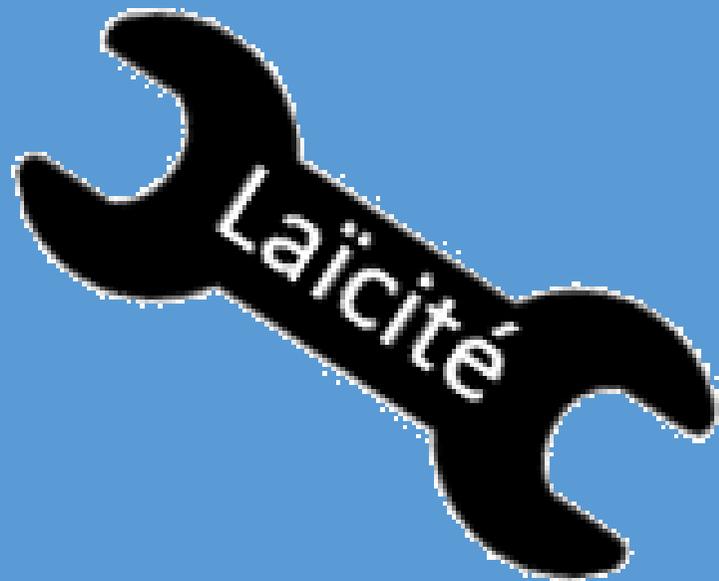
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un agent communal peut porter un voile ou une kippa lorsqu'il prend son repas dans la cantine fréquentée par les élèves alors même qu'il prend son repas dans une salle où les élèves non pas accès, seulement ses collègues ?

---

Non, il est dans les locaux de son employeur public en tant qu'agent public. Il doit rester neutre également à l'égard de ses collègues et de son employeur.



Est-ce qu'une animatrice communale peut porter un voile lorsqu'elle accompagne des enfants à une activité sportive dans un parc public ?

---

Non, l'agent est un agent public en activité qui représente la fonction publique et qui à ce titre doit être neutre.



Est-ce qu'une élève de collège peut porter en petit pendentif autour du cou ou en bracelet une main de Fatima (symbole religieux musulman ou juif) ?

Oui car seul sont interdit les signes nettement, visiblement, notoirement en lien avec une religion. Or, le port actuel d'un bijou d'une petite main de Fatima ou d'une petite croix a, largement dépassé le cadre religieux et peuvent être portés simplement à titre décoratif et, de plus, leur petite taille en fait un port discret.

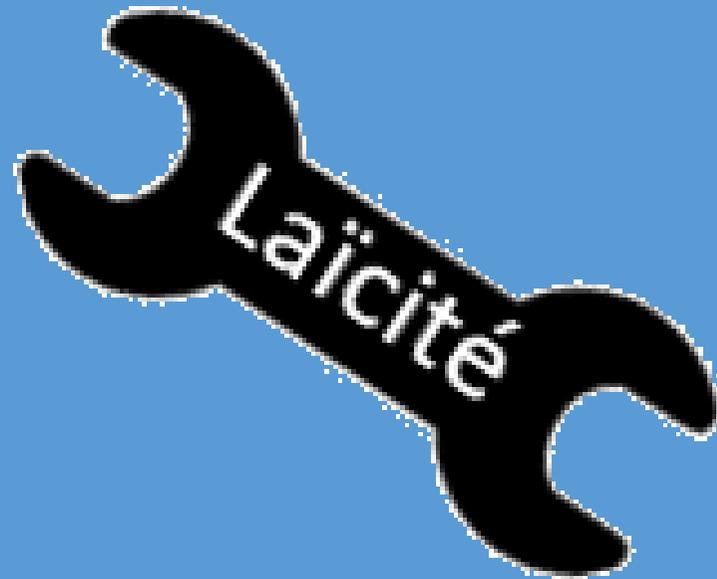


Est-ce qu'un agent archiviste travaillant dans un service d'archives communales peut porter autour de son cou une très grande croix en bois ?

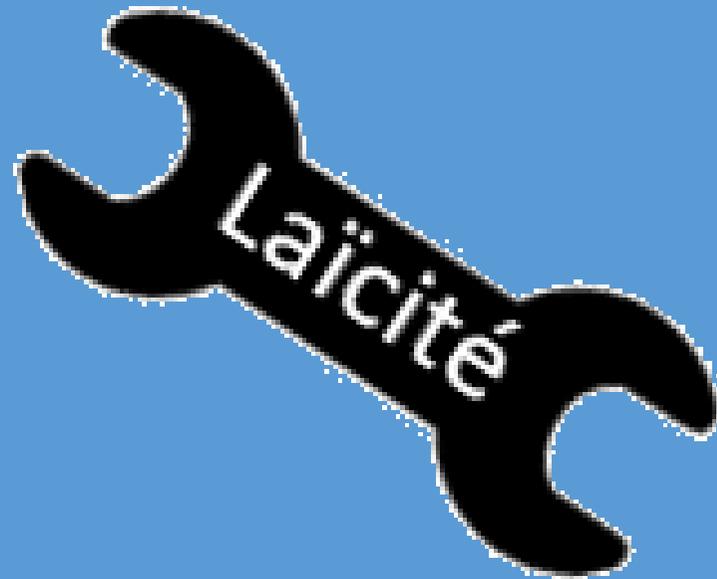
---

Non, la grande taille de la croix laisse un doute sérieux sur le fait qu'elle ne soit qu'un simple bijou décoratif. Il ne s'agit pas d'un signe discret en l'espèce.

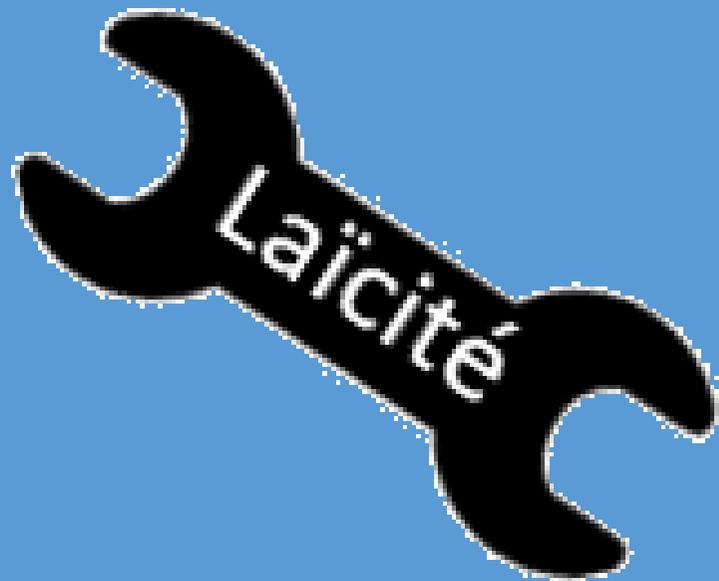
# La Laïcité en pratique



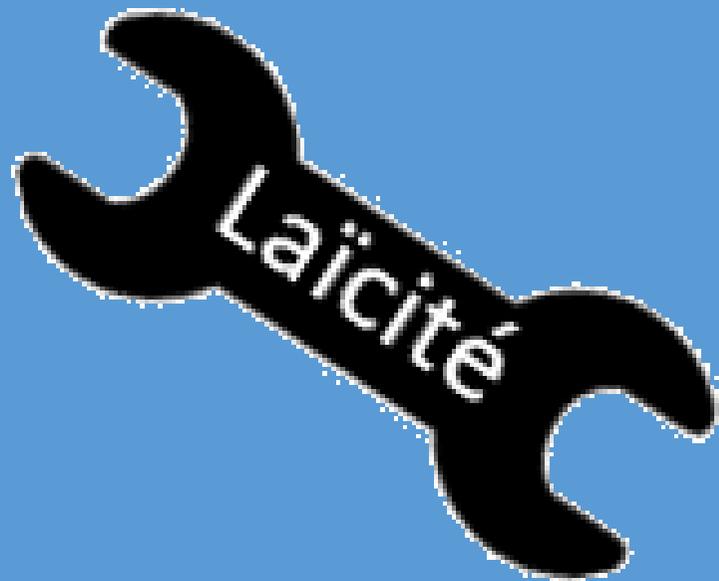
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Une mairie peut-elle accueillir  
la crèche de Noël ?

---

Non, sauf si cette installation  
« présente un caractère culturel, artistique  
ou festif ».



Est-ce qu'un maire peut interdire une procession religieuse sur la voie publique s'il le souhaite ou si un de ses administrés le lui demande au titre de la laïcité ?  
oui ou non ?

---

Non sauf s'il existe un trouble à l'ordre public.



Est-ce que les aumôniers  
peuvent porter une tenue ou  
un signe religieux dans un  
établissement scolaire ?

---

Oui car c'est pour y exercer son « métier ».

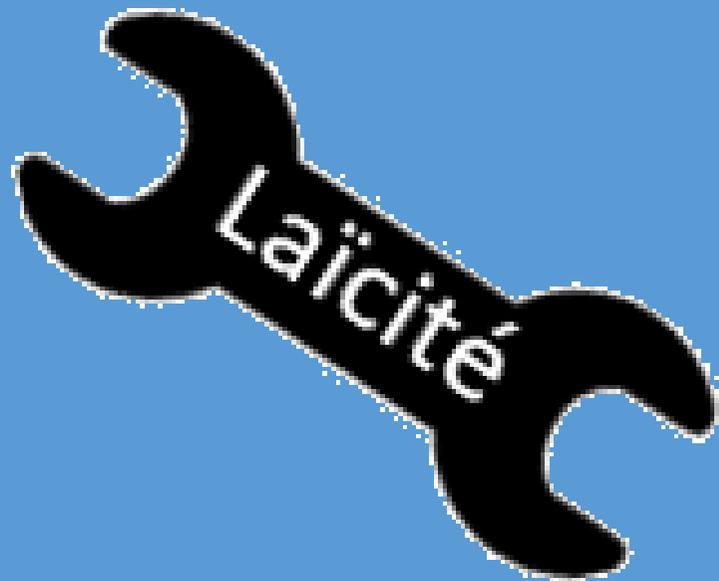


Est-ce qu'une commune a le droit d'invoquer la laïcité pour refuser que soient servis des menus avec et sans viande à la cantine scolaire ?

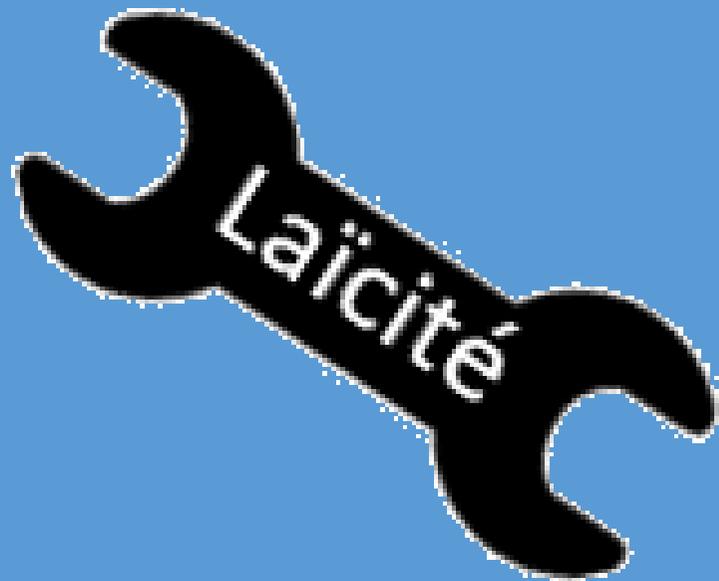
---

Non.

# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un élève de confession juive allant dans une école communale peut s'absenter tous les samedis pour respecter le Shabbat ?

---

Non, les demandes d'absences des élèves pour motif de fêtes religieuses ne doivent pas être ni systématiques ou prolongées les rendant incompatibles avec l'organisation de la scolarité. Elles ne peuvent être que ponctuelles.



Est-ce qu'une personne peut demander à un médecin hospitalier de lui faire un certificat de virginité ?

---

Non, c'est illégal depuis août 2021.



Est-ce qu'un blason communal peut comporter des éléments à caractère cultuel/religieux ?

---

Oui mais sous condition : Un blason communal ne peut légalement comporter d'éléments à caractère cultuel sauf s'ils sont directement en rapport avec les caractéristiques historiques, géographiques, patrimoniaux de la commune, sans exprimer la reconnaissance d'un culte ou marquer une préférence religieuse (CE 15 juillet 2020, n° 423702)

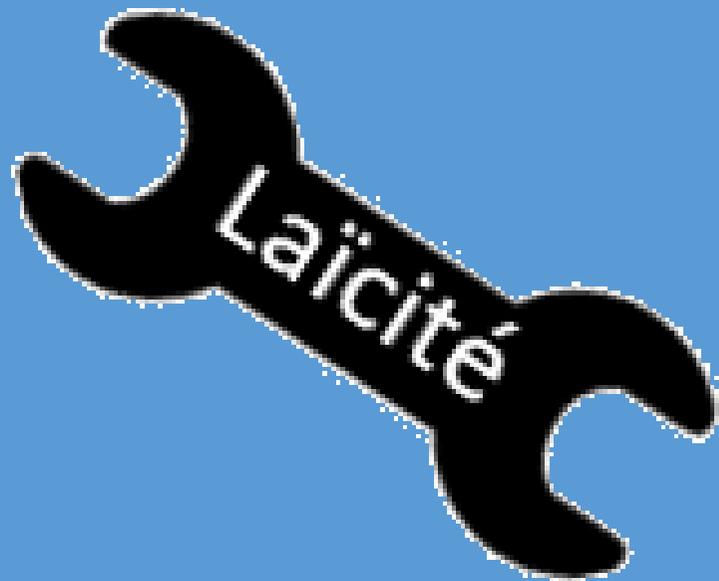


Est-ce que le principe de laïcité interdit d'exprimer sa religion en public ?

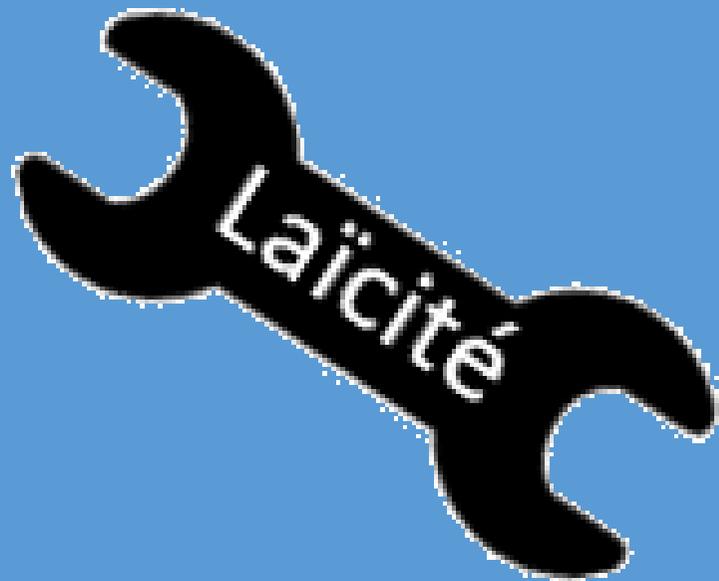
---

Non.

# La Laïcité en pratique



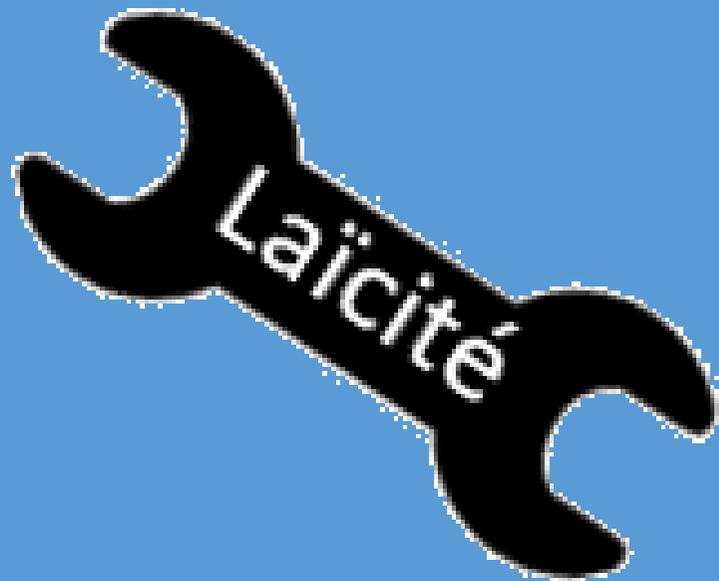
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un agent d'Etat-Civil doit demander à un père venu déclaré la naissance de son enfant d'enlever la kippa qu'il porte afin de respecter son obligation de neutralité ?

---

Non, l'obligation de neutralité s'impose aux agents publics. Elle ne s'impose pas aux usagers, aux personnes fréquentant les services publics.



Est-ce qu'un jury de concours ou lors d'un recrutement des questions peuvent être posées à un candidat(e) sur son origine et sur ses pratiques confessionnelles ainsi que sur celles de son épouse/époux ?

---

Non.



Est-ce qu'un maire, lors d'un conseil municipal, peut interdire à un conseiller municipal de prendre la parole parce qu'il porte un signe représentant son appartenance à la religion chrétienne ?

---

Non, ni la loi ni la jurisprudence applique l'obligation de neutralité des services publics et des agents publics aux élus. Cette obligation ne les concerne que lorsqu'ils exercent une mission de service public comme par exemple en tant qu'officier d'Etat Civil (CC décision n° 2013-353, QPC, 18 octobre 2013).

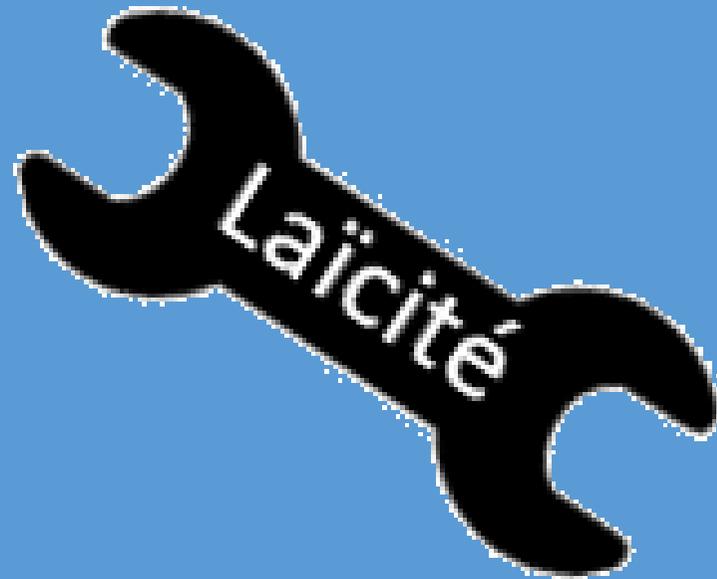


Est-ce qu'une préfecture peut refuser une liste électorale sur laquelle une candidate porte un voile ?

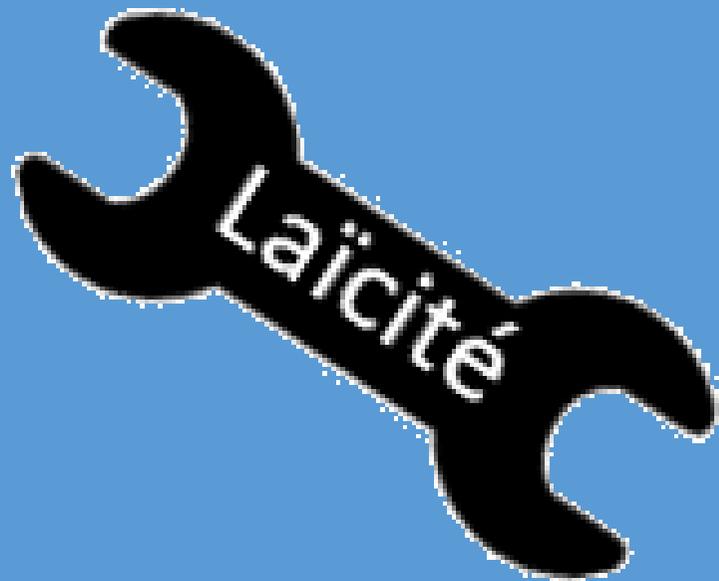
---

Non (Le Conseil d'État a jugé qu'une telle présence sur une liste électorale n'est pas contraire à la liberté de conscience, à l'égalité des droits et au droit à la sûreté, au principe de laïcité, à la loi sur la séparation des Églises et de l'État et n'est donc pas de nature à faire obstacle à l'enregistrement de la liste en préfecture CE, 23 décembre 2010, n° 337079, Association Arab Women's Solidarity).

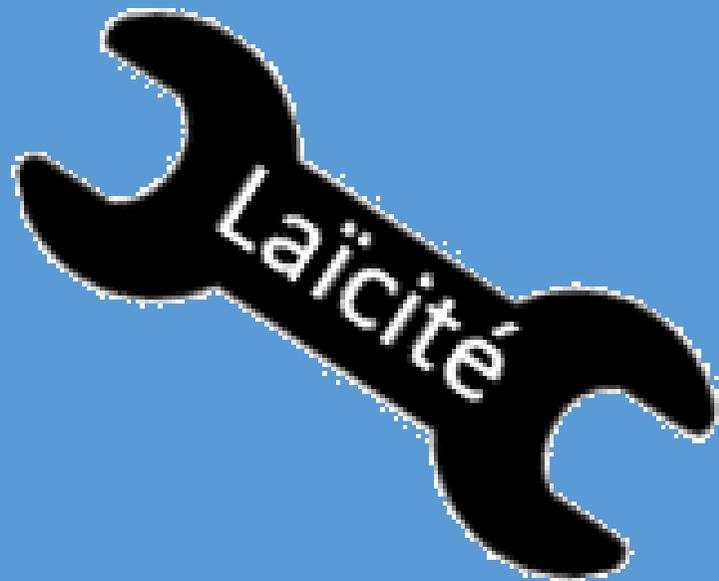
# La Laïcité en pratique



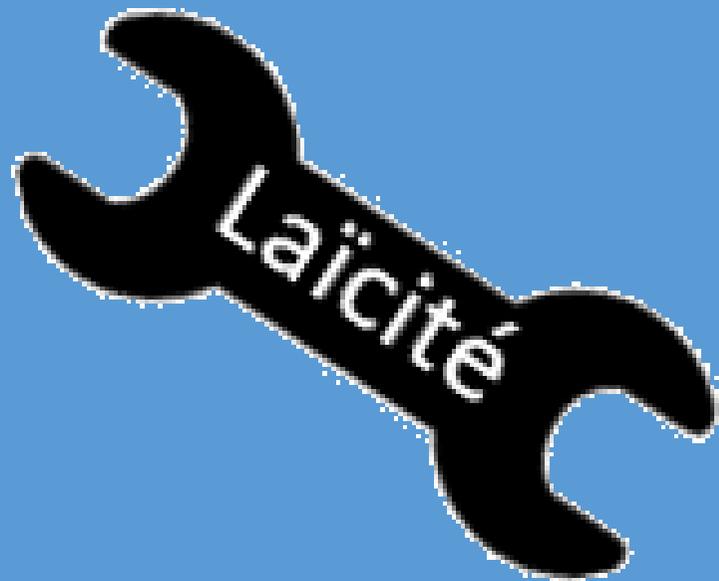
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un élève peut  
refuser de se mettre en tenue  
de sport pour des questions  
religieuses ?

---

Non.



Est-ce qu'une commune peut prêter/louer **gratuitement** une salle à une association juive en vue d'organiser la fête religieuse de Yom Kippour ?

---

Non, la gratuité de la location ou du prêt est considéré comme une subvention à un culte ce qui est illégal.



Est-ce qu'une commune peut louer une salle à une association juive en vue d'organiser la fête religieuse de Yom Kippour ?

---

Oui, la collectivité ne peut refuser la location que pour un motif de troubles à l'ordre public ou pour des nécessités objectives (la salle souhaitée est en travaux ou déjà louée pour ce jour là par exemple).

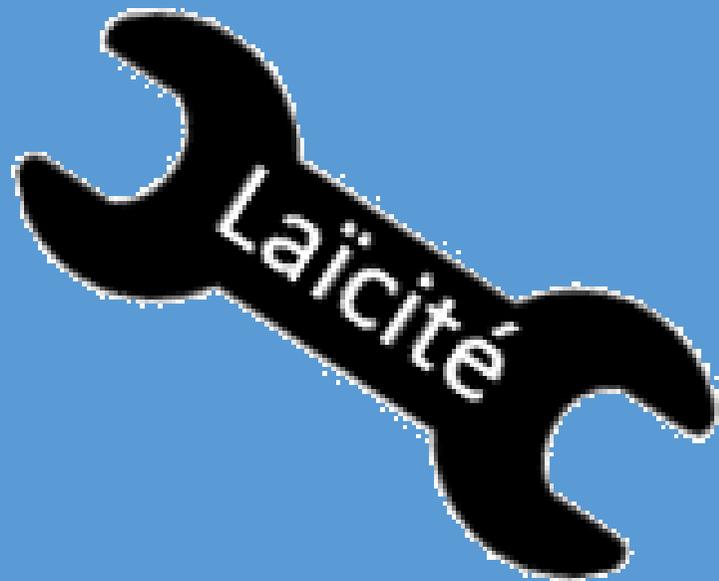


Est-ce qu'une commune peut conclure un bail de 30 ans avec une association bouddhiste pour mettre exclusivement à sa disposition un local de son domaine privé qui deviendra ainsi réservée uniquement et notamment pour les activités de méditations, de prières et d'enseignement de BOUDDHA ?

---

Oui, si ce local fait partie de son domaine privé (CAA Marseille 4 nov. 2019).

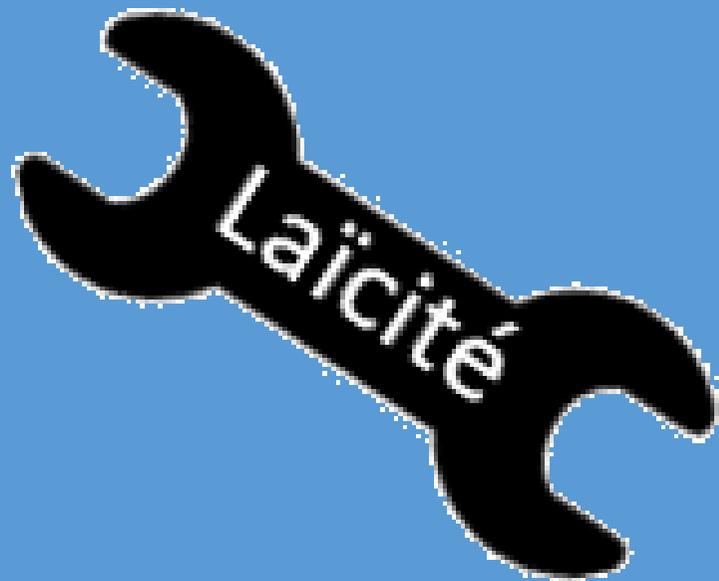
# La Laïcité en pratique



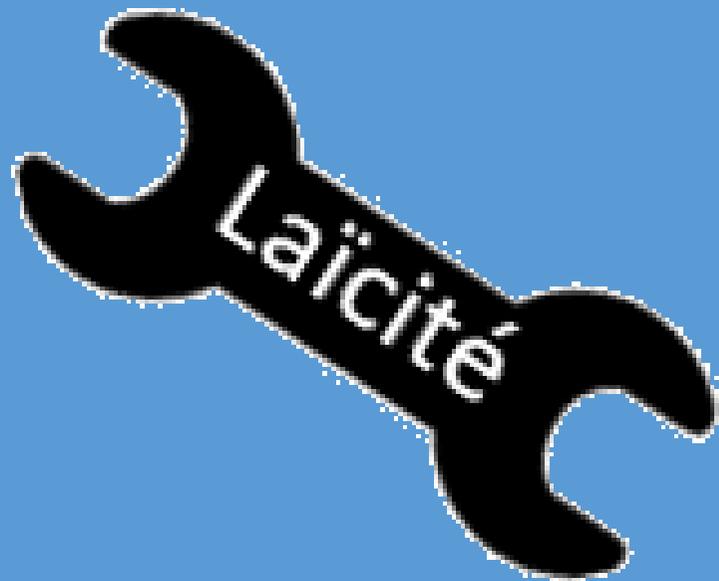
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un maire peut imposer un itinéraire à une manifestation religieuse sur la voie publique ?

---

Oui mais uniquement pour des conditions de sécurité ou de bon déroulement de la circulation.



Est-ce qu'une administration publique peut organiser une « bénédiction » religieuse d'un emblème de la République comme par exemple d'un nouveau drapeau français ou d'une nouveau buste de Marianne ?

---

Non, un tel acte serait contraire au principe de neutralité de l'administration publique découlant du principe de séparation entre les Églises et l'État.



Est-ce que le Service  
Départemental de Secours et  
d'Incendie (SDIS) d'un  
département peut organiser sur  
la voie publique une  
manifestation en l'honneur de  
leur sainte patronne Ste Barbe ?

---

Non, en revanche l'organisation peut être  
faite par une association privée.



Est-ce que des personnes inscrites à des cours de sport organisés par une commune peuvent demander que le professeur soit d'un sexe particulier (masculin ou féminin) ?

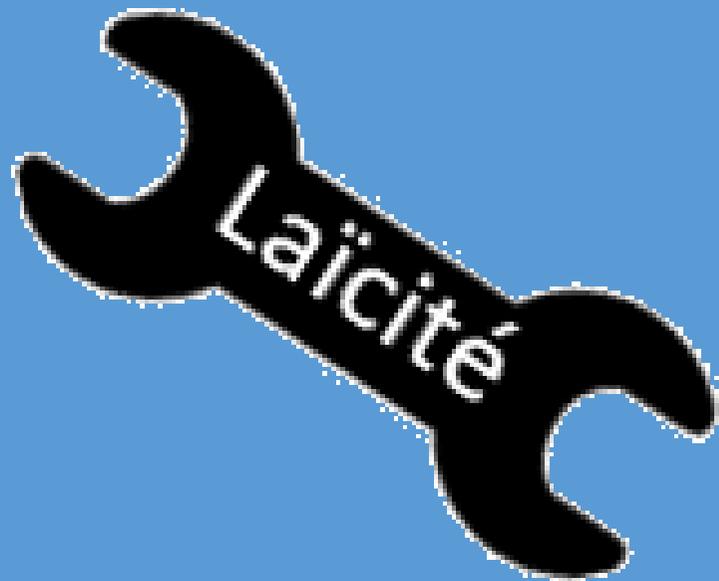
---

Non.

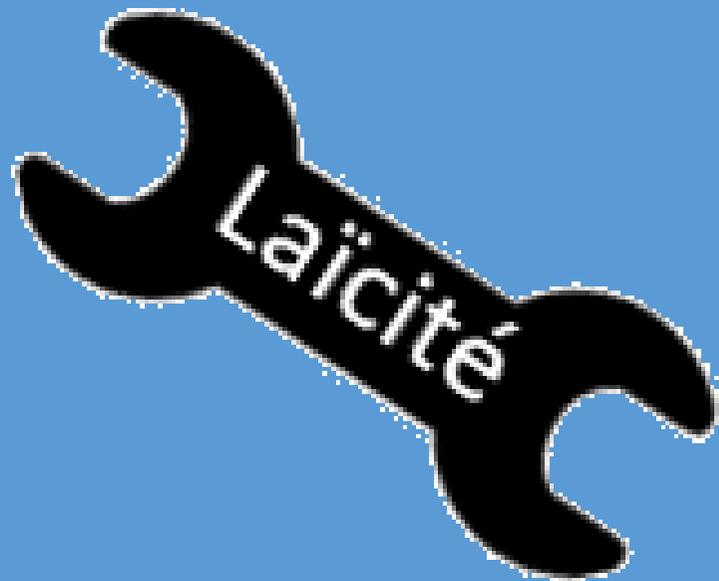
# La Laïcité en pratique



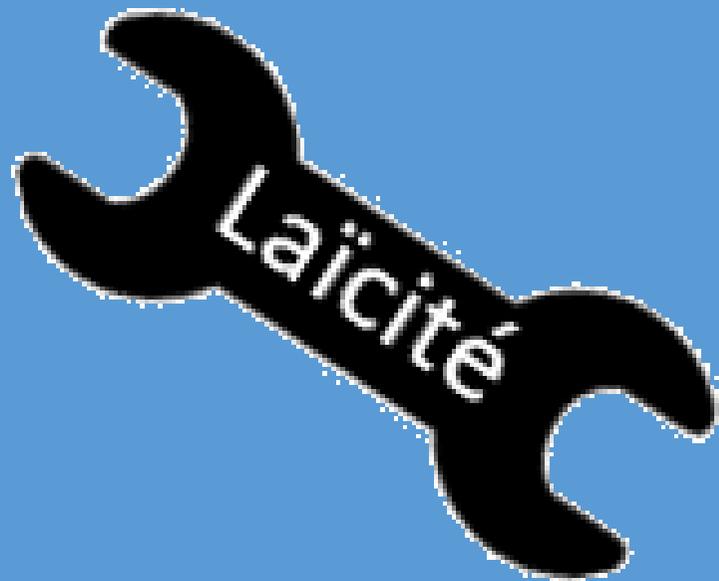
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'une commune peut réserver des cours de sport uniquement à des femmes ?

---

Oui mais à la condition qu'il n'y ait aucune références religieuses ou de discrimination dans le choix des femmes qui s'y inscrivent.



Est-ce qu'une commune peut réserver des créneaux horaires d'une piscine uniquement à des femmes qui en font la demande parce qu'elles mettent en avant leur souhait de se séparer des autres, du fait de leur pratique ou de leur conviction religieuse ?

---

Non.



Est-ce qu'une assistante  
maternelle peut porter un  
bandana par conviction  
religieuse uniquement  
lorsqu'elle reçoit les parents ?

---

Non : C.A Versailles 6 octobre 2011 le fait pour un agent public, quelles que soient ses fonctions, de manifester dans l'exercice de ces dernières ses croyances religieuses, notamment en portant un signe destiné à marquer son appartenance à une religion, constitue un manquement à ses obligations professionnelles et donc une faute.



Est-ce qu'un agent public exerçant les fonctions d'animateur adjoint peut vanter les bienfaits, l'intérêt d'une doctrine religieuse quelconque devant les enfants, leurs parents et/ou devant ses collègues ?

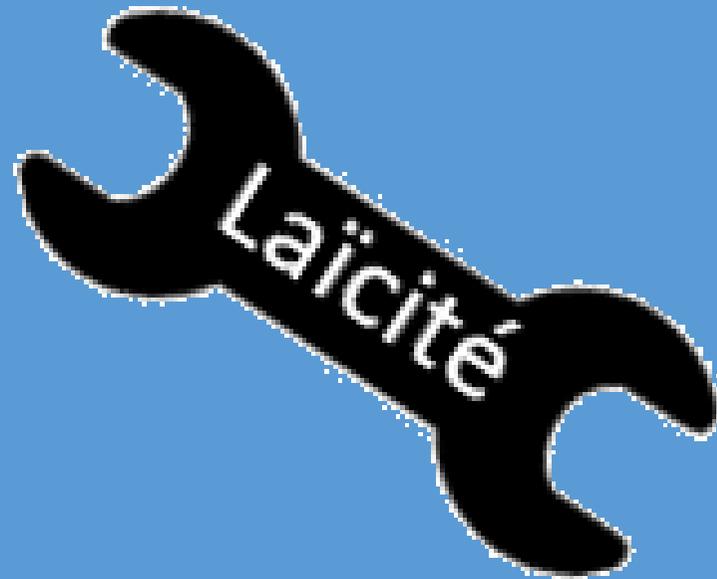
---

Non : CA Versailles du 30 juin 2016.

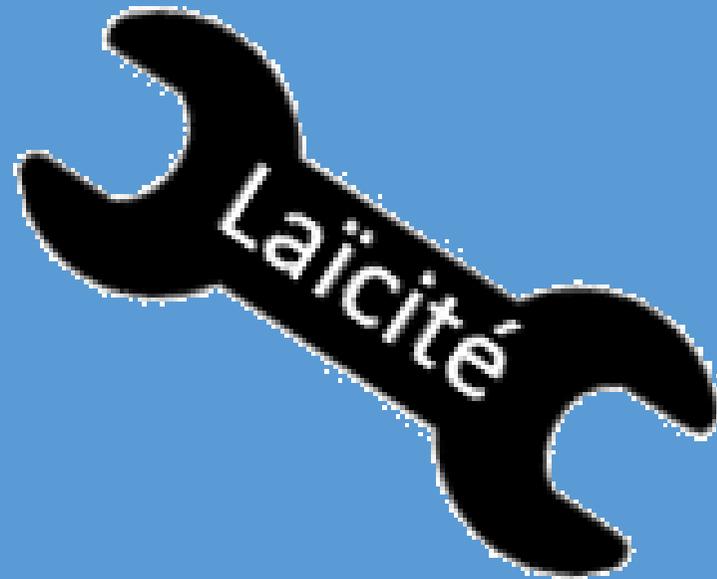
# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique



# La Laïcité en pratique





Est-ce qu'un employeur public peut ordonner à un agent public de raser sa barbe importante et correspondant au stéréotype/à l'image populaire d'une barbe d'une personne islamiste ?

---

Non, le Conseil d'Etat a estimé par un arrêt du 12 février 2020 que la seule taille importante de la barbe et l'impression qu'elle donne d'appartenir à une religion ne suffit pas à elle seule de caractériser une manifestation de convictions religieuses dans le cadre du service public.



Est-ce qu'une commune peut demander que la participation des mères d'élèves aux activités organisées dans les classes d'une école n'est autorisée que sous la réserve qu'elles arborent une tenue neutre ?

---

Oui : CAA LYON 23 juillet 2019 : l'exigence de neutralité imposée aux parents d'élèves ne trouve à s'appliquer que lorsque ces derniers participent à des activités qui se déroulent à l'intérieur des classes et dans le cadre desquelles ils exercent des fonctions similaires à celles des enseignants.



Est-ce qu'un agent public peut faire une pause pendant son temps de travail pour aller prier dans une salle vide ?

---

Non.